

**SAS A.C.F. analyses conseils et formations**

Société par actions simplifiée à associé unique

au capital de 1 000 euros

Siège social : 2 rue Saint Lazare,

60200 COMPIEGNE

814 558 664 RCS COMPIEGNE

---

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE  
DU 29 MARS 2024**

---

L'an deux mille vingt-quatre,

le vingt-neuf mars, à quatorze heures et trente minutes,

La Société **CABINET AEC COMPIEGNE**, Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 16 000 euros, ayant son siège social 2 rue Saint Lazare – 60200 COMPIEGNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 483 107 074 RCS COMPIEGNE, représentée par son **Président, Monsieur Vincent BLOT**,

**Associée unique** de la Société **A.C.F. analyses conseils et formations**,

En présence de **Monsieur Jean-Pierre LAURENT**, **Président non associé** de la Société, et de **Madame Julie THERY**, **Cogérante** de la Société **EXALTO**, société à responsabilité limitée au capital de 20 000 € dont le siège social est situé 40 rue Hurst Mahieu – 60270 GOUVIEUX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 904 911 328 RCS COMPIEGNE, **Associée unique** de la Société **CABINET AEC COMPIEGNE**.

**I - A préalablement exposé ce qui suit :**

Il est rappelé qu'un protocole de cession d'actions est intervenu ce jour, le 29 mars 2024, préalablement aux présentes décisions, entre :

- **Monsieur Jean-Pierre LAURENT**,  
cédant de la totalité des actions composant le capital social de la Société **CABINET AEC COMPIEGNE**, soit deux cent seize (216) actions nominatives ordinaires,

Et :

- **La SARL EXALTO**,  
acqureur de deux cent seize (216) actions nominatives ordinaires.

L'ordre de mouvement de titres signé ce jour, le 29 mars 2024, préalablement aux présentes décisions, a fait l'objet d'une retranscription dans le registre de mouvements de titres et les actions acquises ont fait l'objet d'une inscription en compte ouvert au nom de la Société EXALTO opérant le transfert de propriété à la date du 29 mars 2024.

Puis, par procès-verbal en date de ce jour, le 29 mars 2024, préalablement aux présentes décisions, la nouvelle Associée unique de la Société CABINET AEC COMPIEGNE, la SARL EXALTO, a décidé :

- de nommer Monsieur Vincent BLOT en qualité de Président, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre LAURENT, démissionnaire à compter du 29 mars 2024 et pour une durée indéterminée ;
- de nommer Madame Julie THERY en qualité de Directrice Générale.

Dans le prolongement de l'opération d'acquisition des titres de la Société CABINET AEC COMPIEGNE, la nouvelle Direction ainsi nommée de la Société CABINET AEC COMPIEGNE a souhaité procéder à la réorganisation de la Direction de sa filiale détenue à 100%, la Société **A.C.F. analyses conseils et formation**, à la modification de la dénomination sociale de cette dernière ainsi qu'à l'ajout d'un sigle.

## **II - A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :**

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Nomination d'une Directrice Générale,
- Modification de la dénomination sociale et ajout d'un sigle,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

### **PREMIERE DÉCISION**

*(Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire)*

L'Associée unique, prenant acte de la démission de Monsieur Jean-Pierre LAURENT de son mandat de Président à compter de ce jour, le remercie pour les services rendus à la Société et décide de nommer :

- **Monsieur Vincent BLOT**  
né à St Jean De Braye (45) le 16 juillet 1993  
de nationalité française  
demeurant 16 Chemin du Moulin, 60300 AUMONT EN HALATTE  
en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée.

Monsieur Vincent BLOT accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

### **DEUXIEME DÉCISION**

*(Nomination d'une Directrice Générale)*

L'Associée unique décide, conformément à l'article 14 des statuts, de nommer en qualité de Directrice Générale, sans limitation de durée :

- **Madame Julie THERY**  
née à L'Isle-Adam (95) le 20 août 1990  
de nationalité française  
demeurant 14 rue de la Source – 95270 BELLEFONTAINE.

Madame Julie THERY accepte les fonctions de Directrice Générale et déclare, en ce qui la concerne, n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

### **TROISIEME DÉCISION**

*(Modification de la dénomination sociale et du sigle de la Société)*

La Société CABINET AEC COMPIEGNE, Associée unique, décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale, à compter de ce jour :

« **A.C.F. Analyses Conseils et Formations** »,

et, comme nouveau sigle :  
« **A.C.F.** »

#### **QUATRIEME DECISION**

*(Modification corrélative des statuts)*

Comme conséquence de la décision précédente, l'Associée unique décide de modifier l'article **2** des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

##### « **Article 2 - Dénomination sociale** »

« La dénomination de la Société est :  
« **A.C.F. Analyses Conseils et Formations** »

Son sigle : « **A.C.F.** »

Le reste de l'article demeure inchangé.

#### **CINQUIEME DECISION**

*(Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)*

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée unique  
**CABINET AEC COMPIEGNE**  
Représentée par M. Vincent BLOT



